



COMMUNIQUE

RELATIF A L'ADOPTION DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE LA CICA-RE

La Compagnie Commune de Réassurance des Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CICA-RE) est L'Institution commune de la zone CIMA en charge de la réassurance. A ce titre, la Compagnie créée en 1981 par les Etats membres de la Conférence Internationale des Contrôles d'Assurances, a commencé ses activités le 1^{er} janvier 1984 et s'est donnée pour vision d'être le Réassureur leader de la zone CIMA et un opérateur incontournable sur le continent africain ».

Elle a pour mission de promouvoir le développement des activités nationales d'assurances et de réassurance dans les pays membres, de favoriser la croissance des capacités de souscription et de rétention nationale, sous régionale et régionale, et de contribuer au développement économique de la zone CIMA en particulier et de l'Afrique en général.

La CICA-RE s'est dotée d'une Politique Environnementale et Sociale (PES) en septembre 2021, dont le plan d'action indique les chantiers prioritaires que nous entamons par la communication.

A travers sa Politique Environnementale et Sociale, la CICA-RE s'engage à promouvoir le développement durable sur le plan environnemental et social, tout en poursuivant sa contribution à la croissance économique du continent africain. La politique est fondée sur 08 principes généraux, issus des principes internationalement reconnus en matière de développement durable qui sont (i) le leadership et l'engagement, (ii) le principe de précaution, (iii) la consommation durable, (iv) la création de partenariat, (v) le principe de participation, (vi) les exigences réglementaires, (vii) la transparence, la reddition des comptes et l'application des principes, et (viii) l'amélioration continue.

La vision de la politique est que d'ici 2025, les services et les produits de la CICA-RE garantissent une protection efficace et sûre des populations et des investissements, et permettent de prévenir et maîtriser les risques environnementaux pour un espace sain et durable.

La PES CICA-RE a pour objectifs de : (i) orienter les activités de la Compagnie dans le sens du financement durable et viable ; (ii) gérer les activités de la Compagnie à l'interne et à l'extérieur, en adoptant des solutions « vertes », « propres » et « sûres » ;

(iii) développer des actions favorisant l'amélioration des conditions de vie des populations de la Zone CIMA ; (iv) inciter les partenaires et acteurs externes à promouvoir des produits et services financiers durables et qui contribuent à la responsabilité environnementale et sociale ; (v) créer les conditions de mise en œuvre du Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) de la Compagnie et (vi) préciser les rôles et les responsabilités de la Compagnie et de ses acteurs dans la mise en œuvre de la Politique ; (vii) rendre compte, de façon transparente, des performances de la Compagnie dans la mise en œuvre de sa Politique Environnementale et Sociale.

Notre Politique Environnementale et Sociale couvre l'ensemble des opérations institutionnelles ou non de la CICA-RE et partout où la Compagnie interviendra, suivants les axes stratégiques suivants :

- ❖ **Axe stratégique 1** : renforcement de la mise en œuvre des objectifs du développement durable ;
- ❖ **Axe stratégique 2** : harmonisation du cadre de mise en œuvre des lois, des politiques environnementales et sociales dans la zone ;
- ❖ **Axe stratégique 3** : financements durables ;
- ❖ **Axe stratégique 4** : gestion durable des ressources naturelles et promotion des ressources renouvelables ;
- ❖ **Axe stratégique 5** : réduction des pollutions, nuisances et des déchets ;
- ❖ **Axe stratégique 6** : renforcement des conditions d'hygiène, de sécurité et santé au Travail ;
- ❖ **Axe stratégique 7** : communication, sensibilisation, et formation sur les questions environnementales, sociales et sécuritaires ;
- ❖ **Axe stratégique 8** : renforcement de la responsabilité sociale et environnementale (RSE) de la CICA-RE ;
- ❖ **Axe stratégique 9** : inclusion et prise en compte du genre.

Nous comptons sur l'ensemble de nos partenaires pour une mise en œuvre adéquate de la politique environnementale et sociale ainsi adoptée, pour un monde meilleur et en vue de garantir une planète plus viable pour les générations futures.

Fait à Lomé, le 30 septembre 2021


DIARASSOUBA Karim
Le Directeur Général

